



Adjoint en Pastorale Scolaire TEMPS PLEIN

Coordination Ecole/collège/lycée

L'Institution du Saint Esprit recherche un Adjoint en Pastorale Scolaire à temps plein à compter de la rentrée de septembre 2017.

Son rôle est de :

- ~ Seconder le Chef d'établissement dans sa mission pastorale. A ce titre, il participe à la mise en œuvre du projet d'établissement. Il fait vivre et anime les lieux dédiés aux activités pastorales sous la responsabilité de celui-ci ;
- ~ Veiller au nom du Christ, dans un esprit de service, à l'épanouissement de toutes les dimensions de la personne, en favorisant notamment, l'inscription des pratiques éducatives dans la sensibilisation et le respect de l'anthropologie chrétienne ;
- ~ Travailler en lien avec le prêtre référent dans l'esprit des orientations diocésaines ;
- ~ Mettre en œuvre une activité pastorale diversifiée, soucieuse du rythme de développement spirituel de chacun : culture religieuse, première annonce et approfondissement de la foi des croyants.

L'Institution du Saint-Esprit est un établissement scolaire constitué de plusieurs unités pédagogiques ; école, collège, lycée général et technologique. Il accueille 2100 élèves avec un internat pour le lycée.

Merci d'adresser par courrier ou courriel, une lettre de motivation, un curriculum vitae, accompagnés d'éventuelles recommandations à l'attention de :

Monsieur Jean-Pierre CROISSANT, Chef d'établissement coordonnateur

Institution du Saint-Esprit
68 Rue de Pontoise BP 50504
60026 Beauvais Cedex

jean-pierre.croissant@saintesprit.com

FICHE DE POSTE

Elle est rédigée en s'appuyant sur le Texte : l'adjoint en Pastorale scolaire, texte approuvé par la Commission permanente du Comité National de l'Enseignement Catholique, le 13 juin 2008

Relation APS-Chef d'établissement

- ✓ L'APS est directement associé à la mission du Chef d'Etablissement. Ensemble, ils veillent à la mise en œuvre du projet d'établissement, en cohérence avec l'Evangile. Ils travaillent à ce que la pastorale se vive en transversalité.
- ✓ Ils conviennent des temps et des lieux nécessaires à l'animation pastorale.
- ✓ L'APS participe à toute instance qui oriente la vie de l'établissement.

Définition de la mission

Par délégation du chef d'établissement, l'APS :

- Partage avec la communauté éducative le souci de la cohérence évangélique ;
- Se positionne au sein de la communauté éducative d'une manière accueillante et ouverte à tous ;
- Est au service de l'accompagnement de la croissance spirituelle de tous ;
- Fait entendre « la première annonce » témoigne de sa foi ;
- Organise et participe à la formation religieuse et éthique ;
- Planifie, coordonne et œuvre aux différentes activités pastorales ;
- Constitue et coordonne l'équipe d'animation pastorale ;
- Réunit et anime le conseil pastoral ;
- Propose des temps spécifiques pour les adultes.

Aptitudes personnelles et compétences professionnelles

Aptitudes personnelles

Convivialité, ouverture, vie relationnelle.

Capacité à communiquer avec jeunes et adultes

Travail en équipe, négociation, écoute.

Motivation pour l'éducation et le monde scolaire

Savoir rendre compte

Aptitudes ecclésiales

Etre baptisé et confirmé

Avoir une expérience spirituelle personnelle et vivre sa foi en Eglise.

Etre déjà engagé dans un groupe chrétien (mouvement, paroisse, école...)

Aptitudes professionnelles

Celles développées et validées par la formation initiale

Engagement à poursuivre une formation continue

Relation APS-Communauté éducative

L'APS ne travaille pas seul, ses projets sont en lien avec le projet éducatif.

- ✓ Il a le souci de chaque membre de la communauté éducative
- ✓ Il participe aux différents conseils de l'établissement

Liens avec le diocèse et la paroisse

- L'APS participe aux rencontres organisées par le service pastoral de la DDEC.
- L'APS se doit d'informer, de communiquer et de favoriser la participation des membres de la communauté éducative aux différentes propositions diocésaines.
- Il est en lien avec la paroisse pour l'organisation de la préparation aux sacrements.
- Il travaille en lien avec le prêtre référent.